

COURRIER IMPORTANT
relatif au rachat du site ING par les Etats-Unis

BELANGRIJKE BRIEF
Overname van de ING-site door de Verenigde Staten

Etterbeek, le 7 février 2023

Réunion sur le rachat par les Etats-Unis du site ING au Cours Saint-Michel :

Un quartier inquiet, une commune à l'écoute.

Madame, Monsieur,

Une réunion publique relative au rachat par les Etats-Unis du site ING, sur le Cours Saint-Michel, s'est tenue le lundi 30 janvier dernier. Le présent avis a pour objectif de fournir à l'ensemble des habitants riverains du site un compte-rendu des informations communiquées à l'occasion de cette réunion.

Tout d'abord, comme le Bourgmestre Vincent De Wolf l'a indiqué, la participation citoyenne a toujours constitué son souci premier et c'est pourquoi la commune veillera à associer, tout au long du processus qui s'amorce, les habitants à l'orientation qui sera prise par la commune lorsque les discussions officielles seront entamées avec l'ambassade américaine.

Rappelons qu'à ce jour, aucune demande officielle n'a été communiquée et aucune demande de permis n'a été introduite.

Concrètement, imposer aux habitants une proposition qu'ils ne souhaitent pas n'a pas de sens.

Pour faire écho aux inquiétudes manifestées à l'occasion de cette réunion, nous ne solliciterons donc pas de l'ambassade une densification du site rue Père de Deken et rue de la Grand Haie. En revanche, nous veillerons à poser les exigences suivantes :

- Préserver la quiétude, l'accessibilité et la qualité résidentielle du quartier en organisant les mesures de sécurité de manière telle qu'elles ne soient pas pénalisantes pour la vie quotidienne des habitants
- Exiger une rénovation importante du parc aux frais de l'ambassade
- Créer un cheminement piéton et cycliste entre la rue de la Gare et le haut de la rue Père de Deken (à proximité du rond-point menant à Thieffry) afin de supprimer la fracture urbaine entre le haut et le bas du site
- Rénover la partie sportive du parc, en collaboration avec REDVECO, propriétaire de cette partie du Cours Saint-Michel
- Prévoir un éclairage qualitatif en vue d'assurer la convivialité et la sécurité du site
- Sachant que le projet concret ne verra le jour qu'à la fin de la décennie, exiger que le site ING, une fois désaffecté, ne soit pas à l'abandon et qu'il fasse l'objet d'un gardiennage aux frais de l'ambassade ou bénéficie d'une occupation temporaire intercalaire.

Avis aux riverains du Cours Saint-Michel et des rues avoisinantes

Pour y arriver, nous allons exiger que ces conditions figurent dans les prescriptions du permis d'urbanisme et du permis d'environnement. Nous porterons ces revendications auprès de l'ambassade.

Rappelons enfin quelques éléments liés à la configuration du site :

- Le site abrite 60.000 m² de bureaux sur un terrain de 4ha incluant des espaces verts, plaines de jeux et terrains de sports.
- La plaine de jeu gérée par la commune sera maintenue : elle n'est pas concernée par le projet.
- La Région bruxelloise s'est déjà positionnée en faveur de ce projet de construction d'une nouvelle ambassade US.

- Le Bourgmestre Vincent De Wolf a pour sa part indiqué qu'à ce stade, la commune ne se prononcera pas. Et pour cause : d'une part aucun projet n'a encore été déposé et d'autre part aucune concertation n'a été organisée avec les habitants.
- C'est la Région qui devra se prononcer sur la délivrance du permis ; la commune n'a aucun pouvoir décisionnel mais un pouvoir d'avis.
- Le changement d'affectation du site et la garantie d'exonération fiscale dont bénéficiera son futur occupant auront comme conséquence pour le budget etterbeekois une perte annuelle de revenus estimée à 2 millions d'euros sans compter les conséquences induites en termes de maintien de la main morte (pas de revenu cadastral, pas d'additionnel à l'impôt des personnes physiques, pas d'habitant) et l'augmentation importante des coûts de l'encadrement policier.

D'autres questions ont également été abordées lors de cette réunion. L'impact du projet sur la circulation et la sécurité dans le quartier, par exemple, la durée des travaux ou encore leurs répercussions sur le quotidien des habitants. Aucun projet n'ayant à ce stade été déposé, il est par conséquent prématuré d'y répondre. Au nom du collège, le Bourgmestre s'est formellement engagé à tenir les habitants informés de l'évolution du dossier et à veiller à ce que leurs droits soient respectés et leur voix entendue dans ses futurs développements.

Nous restons à votre disposition pour toute autre question ou remarque et vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Par ordonnance :

La secrétaire communale,

L'échevin de l'Aménagement
du territoire et de l'Urbanisme,

Le bourgmestre,

Annick Petit

Frank Van Bockstal

Vincent De Wolf